

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 607

présenté par

M. Mazaury, M. Mathiasin, M. Bataille, Mme Sanquer, M. Bruneau, M. Serva et M. Molac

-----

**ARTICLE 15**

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« de l’imagerie médicale, ».

II. – À la même première phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« et de la biologie, ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la disposition de l'article 15 relatif à la mise en oeuvre d'accords de maîtrise de dépenses dans le champ de l'imagerie médicale et de la biologie, avec pour objectif de réaliser un montant d'au moins 300 millions d'euros d'économies.

Si la recherche d'économies est nécessaire dans le contexte actuel, il ne semble pas souhaitable qu'elles puissent se faire sur ces deux secteurs fondamentaux pour la santé publique.